

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 20 août 2003

Numéro de la résolution CE03 1821

ATTENDU le dépôt auprès de la Ville de Montréal du Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal;

VU la recommandation du conseil d'arrondissement demandant au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 5^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au nord du chemin Remembrance, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud du site de l'Université de Montréal et à l'ouest des arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie »;

VU la politique de la Ville de préserver et de mettre en valeur l'arrondissement historique et naturel du mont Royal;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de confier à l'Office de consultation publique de Montréal, afin de pouvoir prendre position dans ce dossier, le mandat de tenir une consultation publique sur le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de tenir cette consultation au plus tard le 20 octobre 2003, le tout conformément au paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal;

Adopté à l'unanimité.

1020623011
40.001

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière